



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
26 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
Quorum : 7

Convoqués le 18 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Monsieur Serge AGNEL, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Pierre-Marie ALBERT, Monsieur Alexis BOUTIERE et Monsieur Jérôme CASALIS.

Pouvoirs : Madame Nathalie LOMBARD à Madame Cécile CHEVALIER et Madame Laetitia AGNEL à Monsieur Serge AGNEL.

Absent :

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Yannick MEYSSARD.

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- Association les Amis de la gendarmerie - Adhésion de la commune de Bonnieux.
- 2- Dons financiers à la commune.
- 3- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité 2023 du Syndicat.
- 4- Approbation du rapport du mandataire 2023 - Société Publique Locale Territoire Vaucluse.
- 5- Approbation du rapport d'activité de la CCPAL 2023.
- 6- Demande de subvention auprès de la DRAC la mission de classement des archives pour 2025.
- 7- Demande de DSIL 2025 pour aider au financement des travaux de la toiture de l'Hôtel de Rouvil.
- 8- Demande de financement auprès de la Région pour aider au financement des travaux de la toiture de l'Hôtel de Rouvil
- 9- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

DIA : point sur les DIA depuis le dernier conseil municipal.

Décision du Maire : Néant.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour du conseil :

- Une décision modificative budgétaire - ouverture de crédits.
- La convention pour la mission d'accompagnement psychologique avec le Centre de Gestion de Vaucluse, pour les agents communaux ;

Et un point sera retiré : Demande de financement auprès de la Région pour aider au financement des travaux de la toiture de l'Hôtel de Rouvil, car la Région est revenue vers la mairie pour faire savoir que le bâtiment de Rouvil n'a pas été étudié par l'Inventaire Général du Patrimoine, et ne peut donc prétendre à l'aide financière de la région dans ces travaux.

- Délibération 26.11.2024-01 : Association les Amis de la gendarmerie - Adhésion de la commune de Bonnieux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicitée par l'association « les Amis de la Gendarmerie », une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, dont l'objectif est de rassembler des personnes attachées à la présence et au prestige de la Gendarmerie nationale.

Monsieur le Maire souhaite attribuer une subvention de 200€ à l'association.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité l'adhésion à l'association les Amis de la Gendarmerie et le versement de la subvention de 200€.

- Délibération 26.11.2024-02 : Dons financiers anonymes à la commune.

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux de dons anonymes pour un total de : 315,99 €

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve 13 abstentions et 7 voix pour, les dons anonymes précités.

- Délibération 26.11.2024-03 : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité 2023 du Syndicat.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal pour approbation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le rapport d'activité 2023, réunis en un

document unique, adopté par le Comité le Syndical des Eaux Durance Ventoux, dans sa séance du 25 septembre 2024.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité 2023 du Syndicat.

- **Délibération 26.11.2024-04 : Approbation du rapport du mandataire 2023 - Société Publique Locale Territoire Vaucluse.**

La collectivité de Bonnieux est actionnaire de la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE et qu'il est envisagé, par son conseil d'administration de procéder à une modification statutaire.

Le conseil d'administration de la SPL Territoire Vaucluse du 30 mai 2024 a en effet convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 27/11/2024 afin de modifier les statuts de la société suite à l'augmentation de capital qu'il a constaté. Cette augmentation du capital impacte l'article 6 des statuts.

Par ailleurs, le Plan Stratégique à Moyen Terme de la société « Nouveaux développements, Nouvelles Proximités », approuvé lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 novembre 2023 et précisant les axes de développement souhaité par la gouvernance nécessite une mise à jour de l'objet social de la société.

De plus, les évolutions technologiques doivent être prises en compte dans les modalités de réunion des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales.

Enfin, les modifications de l'âge minimum de départ en retraite et à taux plein nécessitent de modifier la limite d'âge concernant la nomination des agents de droit privé au poste de directeur général.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le rapport du mandataire 2023- de la société Publique Locale Territoire Vaucluse.

- **Délibération 26.11.2024-05 : Approbation du rapport d'activité de la CCPAL 2023.**

Il est nécessaire de présenter le rapport annuel d'activité 2023, réunis en un document unique, adopté par le Conseil Communautaire, dans sa séance du 04 juillet 2024.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité de la CCPAL 2023.

- **Délibération 26.11.2024-06 : Demande de subvention auprès de la DRAC la mission de classement des archives pour 2025.**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de la convention de prestation d'aide à l'archivage signée avec le Centre de Gestion de Vaucluse, en date du 14 mai 2024, il est possible de solliciter l'aide financière de la DRAC une fois par an, à hauteur de 30% de la dépense subventionnable, comme suit :

Montant de la mission	Financement HT
HT = 2 500,00 €	Subvention DRAC : 750,00 €
TTC = 2 500,00 €	Autofinancement : 1 750,00 €
	TOTAL : 2 500,00 €

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le vote de cette subvention.

- Délibération 26.11.2024-07 : Demande de DSIL 2025 pour aider au financement des travaux de la toiture de l'Hôtel de Rouvil.

Le projet de réfection de la toiture de l'Hôtel de Rouvil, atteint un coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, avant-projet sommaire, avant-projet définitif 338 663,00€ HT soit 398 280,00 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	169 331,50€	50%
Département			
TOTAL		169 331,50€	50%
Auto-financement			
Fonds propres		169 331,50€	50%
Emprunt			
Total HT		338 663,00€	

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le vote de la DSIL - DETR 2025.

- Délibération 26.11.2024-08: Une décision modificative budgétaire - ouverture de crédits.

Il est proposé d'ouvrir des crédits en section d'investissement afin d'intégrer les avances des entreprises titulaires d'un marché public.

Les comptes de la commune font apparaître des écritures non soldées, imputées au compte 238 « avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles. »

Ce compte enregistre les avances versées aux entreprises titulaires des marchés publics lancés par la commune pour les travaux de réfection de la vieille église ainsi que le changement du mode de chauffage de l'école et de la MLEC.

Le code de la commande publique prévoit que les entreprises retenues dans le cadre d'un marché public peuvent bénéficier d'une avance de 5% avant démarrage des travaux.

L'avance correspond au versement d'une partie du montant du marché.

Lors du remboursement de l'avance, la collectivité doit procéder à des écritures comptables par opération d'ordre budgétaire (qui n'ont aucune incidence sur les finances) au chapitre 041

« opérations patrimoniales », en émettant un titre de recette au compte 238 pour le solder et un mandat au compte 21 pour intégrer le montant de l'avance au coût total des travaux.

Ces écritures ne peuvent être effectuées qu'à partir de 65% d'exécution du marché.

Opération 10 007 : Travaux réseau de chaleur :

R-CLIM : avance de 34 534.66€

ATELIER DES REMPARTS : avance de 6 680.24€

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ouverture de crédits.

- Délibération 26.11.2024-09 : convention pour la mission d'accompagnement psychologique avec le Centre de Gestion de Vaucluse, pour les agents communaux.

Le CDG84 propose un « Accompagnement psychologique » par le biais d'une convention, pour aider les collectivités à prendre en charge cette problématique.

En effet, le centre de gestion peut intervenir pour l'accompagnement social et psychologique des agents des collectivités et établissements publics du département de Vaucluse.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'approbation de la convention précitée.

- Questions diverses :

- ✓ Point sur la rencontre avec monsieur le Maire et Lou Pasquié sur le dispositif « Allo Bus » pour les personnes âgées, pour les mener sur Apt. Les co-financeurs se retirent petit à petit, et le prix est 4,30€/personne. Il y a un vrai enjeu pour la bienveillance des aînés.

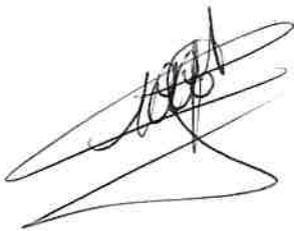
Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes de Roussillon et Saint Saturnin ont passé une convention avec Lou Pasquié pour le maintien du service.

Cette convention sera votée au prochain CM et la participation sera pour 3 ans (3000€ par an).

- ✓ Téléthon 2024 de samedi 29/12 : point sur le programme à venir.
- ✓ Illuminations Noël => déplacement du sapin de Noël sur la place des Ormeaux.
- ✓ Actuellement, plusieurs tournages de films sont en cours sur la commune (un documentaire et un téléfilm).
- ✓ Vendredi 13/12/2024 : monsieur le Maire participera à une réunion pour faire un point sur la zone blanche entre Saigon et Bonnieux, et étudier l'éventualité pour mettre un pylône dans cette zone afin d'améliorer la couverture téléphonique.
- ✓ Travaux du se dérouleront au mois de février 2025 et durant un mois.
- ✓ Prochain CM sera précédé d'une commission finances ouverte à tous les élus.
- ✓ Point budgétaire : difficultés à débloquer les subventions, dont nous avons eu les notifications mais les institutions ont du mal à débloquer les fonds.
- ✓ Rappel que le vendredi 6/12/2024 se tiendra l'apéritif du personnel.
- ✓ Le Musée de la boulangerie est mis en vente par le Département.
- ✓ La dotation aménités rurales => dues aux forêts => le PNRL demande à ce que 20% de la dotation soit reversée au PNRL. Ce point sera voté au prochain conseil municipal de décembre.
- ✓ 2025 => Le Téléthon des élus avec l'Association des Maires de Vaucluse organisé à Bonnieux.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20h45.

Le Maire
Pascal RAGOT



Le Secrétaire
Yannick MEYSSARD

